



## **Inscription aux services périscolaires et extrascolaires** **2018-2019**

**Documents à retourner obligatoirement complétés pour le 29 juin 2018**

### **DOSSIER D'INSCRIPTION**

Un DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES MUNICIPAUX doit être complété par chaque famille d'enfant(s) scolarisé(s) sur la commune, même en cas d'accueil exceptionnel à la CANTINE, à la GARDERIE (retard, imprévu...) et à L'ACCUEIL DE LOISIRS DE PLOGONNEC (ouverture en septembre 2018).

**Un enfant non inscrit (pas de dossier) ne pourra être pris en charge par les services municipaux.**

Le dossier comprend, pour chaque enfant :

- 1 fiche individuelle d'inscription
- 1 fiche d'inscription annuelle aux services
- 1 fiche de renseignements médicaux
- 1 fiche d'autorisations
- 1 règlement des services périscolaires et extrascolaires

**Ces documents sont À CONSULTER/COMPLÉTER, SIGNER ET RETOURNER**

Pour chaque famille :

le règlement est À CONSERVER

#### **RETOUR DES DOCUMENTS :**

- par mail à [enfance-jeunesse@plogonnec.fr](mailto:enfance-jeunesse@plogonnec.fr) **pour le 29 juin,**
- à la Mairie (accueil ou boîte à lettres, à droite des portes d'entrée de la MAIRIE pour le 29 juin,
- dans les urnes installées à cet effet dans les 3 écoles et les garderies pour le 29 juin,

*Nouvel inscrit : se renseigner en Mairie (à l'accueil, par téléphone au 02 98 91 72 06 ou par mail à l'adresse suivante [enfance-jeunesse@plogonnec.fr](mailto:enfance-jeunesse@plogonnec.fr) ) **avant le 06/07/2018***

### **TARIFS- FACTURATION-PAIEMENT**

Pour les habitants de Plogonnec, la tarification est modulée en fonction des ressources pour les accueils périscolaires et le centre de loisir, sous réserve de transmission du numéro d'allocataire CAF ou copie de l'avis d'imposition 2017 (sur revenus 2016 pour 2018/2019).

Le mode de paiement choisi (prélèvement...) est considéré comme identique à celui choisi en 2017/2018. Si changement souhaité, contacter le service comptabilité (via accueil Mairie).